



56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél : 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

ARRETE N°2024/109

Portant autorisation temporaire d'occupation de domaine public et d'interdiction de stationnement et de circulation Rue des Martyrs de la résistance

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière
Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019
Vu l'article R 610 du Code Pénal
Vu la demande en date du 05 Mai 2024 de l'entreprise FRITTE
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser l'entreprise à installer un échafaudage, à interdire le stationnement au droit du chantier et d'interdire la circulation afin de mener en toute sécurité des travaux de toiture

ARRETE

ARTICLE 1°: L'entreprise FRITTE est autorisée à installer un échafaudage au droit du n°28 Rue des Martyrs de la Résistance **durant l'installation la circulation y sera interdite**
Période : du Mardi 07 Mai 2024 au Vendredi 17 Mai 2024
Le stationnement sera interdit au droit du chantier durant la même période.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux

ARTICLE 3 : L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux
Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :
-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

Fait à REVIN, le 06 Mai 2024
Signé Le Premier Adjoint

Jean GUION

